



CFR recouvrement étranger

Par **Gabriel34**, le **25/06/2013** à **08:50**

Bonjour à tous!

Je vous explique mon cas à moi: j'ai quitté la France il y a quelques mois en résiliant mes différents services etc.

La je reçois des mails de la part de CFR recouvrement pour payer des factures impayées (factures pour des mois où je n'étais plus en France).

Le total de ces factures est de 48.25euro.

N'ayant plus de CB française je n'arrive pas à effectuer un paiement par carte sur leur site. Je les ai relancés plusieurs fois pour avoir un code IBAN et BIC afin de me permettre de régler ces factures mais je n'ai jamais eu de réponse. Par contre, les mails de rappel ont toujours trouvé leur voie vers ma boîte mail...

Ma question est la suivante: CFR peut-elle exiger mon paiement étant donné que je suis à l'étranger? Quels sont les risques si je ne donne plus suite à leur demande de paiement?

Merci pour votre aide.

Très cordialement,

Gabriel